

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2017

PRESENTS: Joël VINCENT , Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Elian SALANÇON, David WILLIAMS .

ABSENT REPRESENTE : Pascale CHANIAL

ABSENTS :

CLETC : Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui fixe le niveau d'intervention de l'Agglo pour la gestion des eaux pluviales urbaines et son coût, fixé à 8 045 € /an et qui entérine le fait que les coûts des travaux d'investissement seront à la charge de Nîmes Métropole.

Convention DSI : le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre de fonctionnement du CIUVP commun à NIMES METROPOLE et à la commune de SAINT-GERVASY : le Centre Inter Urbain de Vidéo Protection permet l'exploitation des images transmises par les caméras installées dans la commune (visionnage en temps réel, recherches sur réquisitions judiciaires...)

Convention Enfance Jeunesse : La convention enfance jeunesse liant les quatre communes BEZOUCHE, LEDENON, CABRIERES et SAINT-GERVASY et la CAF du Gard est renouvelée pour une durée de 3 ans. Par ce contrat, la CAF aide financièrement les 4 communes dans leur organisation de l'accueil des enfants assuré par le centre de loisirs et les crèches.

Convention « séjours jeunesse »: le Conseil accepte la convention « séjours jeunesse» qui permet à des adolescents de la commune de participer à des séjours à la neige organisés par les Francas du Gard; le séjour coûte 540€ et la commune prend en charge 150€ pour chaque participant. (2 votes contre : Nathalie BUSSI, David WILLIAMS qui auraient souhaité une participation plus importante de la commune, 1abstention Marie-Ange PARERE)

Convention « Passeport été »: L'opération passeport été est reconduite cette année encore, elle permet aux jeunes jusqu'à 23 ans de participer à de nombreuses activités de loisirs tout au long de l'été pour 26,50€ seulement.

Vendredi de l'Agglo : Le Maire est autorisé à signer la convention pour recevoir des spectacles dans le cadre des « vendredis de l'Agglo ». Cette année la commune en recevra deux plus un pour les enfants

Pont du Gard : Le conseil vote le partenariat avec l'EPCC du Pont du Gard qui assure la gratuité de la visite du site pour les habitants de la commune sur présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile. (4 abstentions : Bruno BARRE, Nathalie BUSSI, Marie Ange PARERE et David WILLIAMS)

Demande de subvention DETR : Le Conseil approuve la demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour le changement des baies vitrées de deux classes, de la porte d'entrée de l'école élémentaire et le changement de son système de chauffage pour réaliser des économies d'énergie.

Subvention « amendes de police » : Une aide dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police est demandée pour sécuriser par des signalisations horizontales en peinture et la pose de panneaux, la circulation rue de Loubanes.

Local commercial : L'entreprise ABESol est retenue pour l'étude de sol d'un montant de 1 900€ HT et SOCOTEC en tant que bureau d'étude et mission SPS pour un montant de 7 010€HT

Ouverture de Crédits : Le Conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 94 213€ représentant le quart des crédits engagés en 2016 en attendant le vote du Budget primitif 2017.

Désherbage sans phytosanitaires : L'engagement de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage permet une aide importante de 80% pour l'achat de matériel spécifique. Cette aide est demandée pour un montant d'acquisition d'outils de 15 113€ HT.